

TECH.A. 2023 – 166

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

Fermeture exceptionnelle du Parc Jean Ferrat (entrée rue du Vert Pré) Pour l'organisation des Festiv'été 2023

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la demande formulée par le service Événementiel le 31 mai 2023, sollicitant la fermeture exceptionnelle du Parc Jean Ferrat (entrée rue du Vert Pré) à Lys Lez Lannoy, pour l'organisation des Festiv'été 2023.

A R R E T E

Article 1 : Le Parc Jean Ferrat sera fermé au public exceptionnellement (entrée rue du Vert Pré) pour l'organisation des Festiv'été 2023 pour la période du:

samedi 15 juillet 2023 au dimanche 30 juillet 2023
De 8 H 30 A 11 H 30 et de 18 H 30 à 19 H 30
excepté les samedis et dimanches
de 8 H 30 à 11 H 00 et de 19 H 00 à 19 H 30

**Durant cette période, l'accès au Parc Jean Ferrat se fera par le parking
du centre culturel Maurice Codron (Agora)**

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Article 3 : Ampliation sera adressée à :

- Les Service Événementiel, le demandeur,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Chef de service de la Police Municipale,
- Le Commissaire de Police,
- Tous les Agents de la Force Publique



sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 31 mai 2023

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

Par délégation du Maire

Sylvie PICALET
Directrice Générale Adjointe des Services



Publication	
Affiché le	06/06/23
Retrait le	06/08/23